

Procès Verbal du Conseil de Communauté
SEANCE du Lundi 8 novembre 2010 à 20 h 00

L'an deux mille dix, le **lundi 8 novembre 2010 à 20 h 00**, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Questembert, se sont réunis à la salle de l'Asphodèle à Questembert. La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Paul PABOEUF.

Nombre de conseillers titulaires en exercice : 39

Nombre de conseillers suppléants en exercice : 26

Nombre de conseillers titulaires présents : 29

Nombre de conseillers suppléants présents : 14

Invité excusé : M. VERPILLAT, trésorier.

Nombre de votants : 36

Procuration : 1

Date de convocation : 29 octobre 10

Etaient présents (titulaires) :

M. Paul PABOEUF, M. Patrice LE PENHUIZIC, M. Christian COFFINET, M. Franck GUILLOUZOUIC, Mme Marie-Thérèse GUIDOUX, M. René LUHERNE, M. Alain RICHARD, M. Jean-Pierre GALUDEC, M. Paul HALLIER, M. Gilbert PERRION, Mme Marie-Thérèse LUHERNE, Mme Josiane CIVEL, M. Jean-Claude MORICE, M. Paul SOULARD, M. René CHEVAL, M. André FEGEANT, Mme Marcelle LE PENRU, M. Patrice LAUNAY, M. André SERAZIN, M. Bernard CHAUVIN, M. Jean-Luc ROUSSEL, M. Patrick OILLAUX, Mme Monique DANION, M. Dominique ROUILLE, M. François HERVIEUX, M. Jean Claude RAKOSY, M. Jean-Pierre GUILLET, M. François LE POUL, Mme Marie-Odile COLINEAUX.

Suppléants présents remplaçant un titulaire :

M. Gérard LAUNAY, suppléant de Questembert, remplaçant M. Dominique ROUILLE

Mme Jacqueline LE LEAP, suppléante de Questembert, remplaçant Mme Isabelle DESCOURT

Mme Evelyne CHOCHOIS, suppléante de Larré, remplaçant M. Frédéric LE PAVEC

M. Henri GUEMENE, suppléant de Saint Gravé, remplaçant M. Rémi DEMILLAC

M. Claude MAGNEN, suppléant de Rochefort en Terre, remplaçant M. Jean François HUMEAU

M. Michel GOUELLO, suppléant de Rochefort en Terre, remplaçant M. Stéphane COMBEAU

Suppléants présents ne remplaçant pas un titulaire :

M. Gildas POSSEME, M. Patrick MORICE, M. Joël TRIBALLIER, Mme Marie-Thérèse PEDRONO,

M. François GRIJOL, M. Michel GAUTIER, M. Charles SEROT, Mme Jeannine DAUPHAS, M.

Jérôme LAMBERT.

Procuration :

M. Serge LUBERT à M. Gilbert PERRION,

Secrétaire de séance : Mme Marie-Odile COLINEAUX

2010-11-01 Procès Verbal du 20 septembre 2010

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents lors du dernier Conseil de Communauté adopte le procès verbal du 20 septembre 2010.

2010-11-02 Installation suppléants

Considérant la modification des statuts communautaires portant modification du nombre de suppléants,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 08 juillet 2010 portant sur cette modification statutaire,

Vu les délibérations des Commune de Malansac (suite à la démission de Mme Sophie Maigné-suppléante au Conseil de Communauté) et Questembert

Le Conseil de Communauté prend acte de l'installation de :

Mme Jacqueline Le Léap, demeurant 8 rue du Pont A Tan à Questembert. Née le 29 décembre 1953 est désignée seconde suppléante

Mme Hélène Lann-Corre demeurant 12 rue du Fourmiret à Malansac – Née le 28/05/1964 est désignée 1^{ère} suppléante

Mme Jeannine DAUPHAS demeurant à Plaisance à Malansac- Née le 01/05/1952 est désignée 2^{ème} suppléante.

2010-11-03 – Administration – Redéfinition des comités piscine, services techniques, déchets, tourisme et Moulin Neuf – et composition du collège élus au conseil d'administration du nouvel office de tourisme intercommunal

M. Le Président a rappelé la constitution des commissions de l'ex SIVOM pour les services déchets et services techniques, la piscine, le Moulin Neuf. La liste de ces commissions avec le nom des membres figurait dans la note de synthèse.

Au vu des propositions du bureau, de la constitution de ces commissions dans l'ancien SIVOM, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité de :

- créer un comité « services techniques » dont la composition est la suivante :

A. Fégeant (Vice Président en charge des services techniques- membre de droit)- M. Dousset- G. Guérin- G. Lucas- M. Guillouche- P. Morice- L. Onnillon- C. Sérot- JF Humeau

- créer un comité « déchets » dont la composition est la suivante :

F.Hervieux (Vice Président en charge des déchets)- A.Fégeant - P.Soulard - A.Richard - P.Morice - E.Le Texier - J.Le Léap - M-O.Colineaux- C.Rivière - C.Coffinet- J. Triballier - C.Magnen

- créer un comité « piscine » dont la composition est la suivante :

P.Paboeuf (Président)- P. Soulard- B. Chauvin- J. Le Léap- MO Colineaux- C. Rivière- F. Hervieux- H. Brohan- J. Le Jeune

- créer un comité « Moulin Neuf » dont la composition est la suivante :

A. Richard (Vice Président en charge du Moulin Neuf)- G. Perrion (Vice président en charge du tourisme)- F. Hervieux- JC Rakozzy- R. Danilet- S. Combeau- MT Luherne- MO Colineaux- M. Danion

- remodeler le comité « tourisme » dont la composition est la suivante :

- G. Perrion (Vice Président en charge du tourisme)-, P. Paboeuf (Président)- M. Danion- J. Civel- A. Fleury- C.Lhérault- JF Humeau- MT Guidoux- F. Hervieux- M. Gautier- D. Rouillé- MT Pédrone- J. Triballier

- procéder à une nouvelle désignation des délégués communautaires au CA de l'office de tourisme intercommunal (suite à l'intégration de nouvelles communes et la modification des statuts de l'office), sont désignés :

➤ 7 membres titulaires : G. Perrion (Vice Président en charge du tourisme)- J. Civel- JF Humeau- MT Guidoux- F. Hervieux- M. Gautier- D. Rouillé-

➤ 2 membres suppléants : MT Pédrone- J. Triballier

- prendre acte du remplacement de M. Coffinet par Mme C. Lancien au sein du Comité Culture

2010-11- 04- Tourisme– demande de subvention supplémentaire office du tourisme de Rochefort en Terre

L'office du tourisme de Rochefort en Terre sollicite une subvention supplémentaire de 1 000 €. Cette subvention est destinée à financer les animations de fin d'année (calendrier de l'avent 2010). Le budget total pour cette opération s'élève à 2 060.00 €

Sur avis favorable du Bureau,

Le Conseil de Communauté décide à l'unanimité le versement de cette subvention supplémentaire de 1000€ à l'office de tourisme de Rochefort en Terre.

2010-11- 05- Tourisme– Accord de principe soutien financier de la Communauté à l'office du tourisme intercommunal

M. Perrion, Vice Président en charge du tourisme, demande au Conseil de Communauté, de s'engager à soutenir financièrement l'office du tourisme intercommunal en 2011.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, s'engage à l'unanimité à soutenir financièrement l'office du tourisme intercommunal en 2011.

2010-11-06- Economie- ZA de Lanvaux à Saint Gravé

France Télécom : réalisation d'une étude pour élaborer le projet d'extension de réseaux sur la ZA de Lanvaux à Saint Gravé

Devis : 159€ TTC

Extension AEP : en attente de devis du Syndicat d'eau de la Vallée de l'Oust

Le Conseil de Communauté prend acte de cette information.

2010-11-07- Economie- ZA de la Croix aux Moines à Rochefort en Terre- Travaux d'extension

- **SDEM** - L'estimation des travaux d'extension du réseau électrique basse tension présentée par le SDEM s'élève :

Desserte basse tension :	3 288€ HT
Coffrets de branchement équipés en téléreport avec équipement primaire :	312€
Total :	3 600€ HT

Contribution financière à charge de la Communauté

50% de l'amenée de l'énergie :	1 644€
100% coût coffrets de branchement :	312€
Total :	1 956€

- **SDEM** - L'estimation des travaux d'extension du réseau éclairage publique présentée par le SDEM s'élève à 358.80€ TTC dont **268.80 €** à la charge de Communauté.

- **RESEAU TELECOM** – L'estimation du coût d'extension du réseau télécom :

Travaux :	924.00 € HT
Prestations FT :	283.45 € HT
Total :	1 207.45 € HT

Pour information

Extension AEP : en attente de devis du Syndicat d'eau de la Vallée de l'Oust

Extension EU : la consultation est à effectuer.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- prend acte des devis estimatifs présentés
- autorise M. Le Président à signer les conventions de partenariat avec le SDEM relative à l'extension des réseaux Eclairage (parcelle AD300 pour atelier communal à la ZA de la Croix aux Moines à Rochefort-en-terre) et pour l'extension sur réseau basse tension avec une participation communautaire estimée au total à 2 224.80€ pour ces travaux.

2010-11-08- Economie- PA de la Chaussée – MALANSAC – mission de géomètre avant travaux

Prestations non comprises dans les missions initiales de Maîtrise d'œuvre :

Bornage des lots – plans des ventes et document d'arpentage – relevé de contrôle des repères altimétriques ... etc.

Consultation auprès de BETALI-D2L (SENE) et de Cabinet LENOIR et Associés (Molac)

Missions	BETALI/D2L	LENOIR
Bornage des lots et document arpentage des lots ...	1 150.00 € ht	2700.00 € Ht
Implantation des voies - Fichier informatique – Relevé contrôle altimétriques ...	3 600.00 € HT	2050.00 € HT
TOTAL	4 750.00 € HT	4 750.00 € HT

Selon le seuil de cette consultation, Mr Le Président a le pouvoir de signature de cette prestation. Il propose de retenir l'Agence BETALI/D2L pour ces missions.

Le Conseil de Communauté prend acte de cette information.

2010-11- 09- Economie- PA de la Chaussée – MALANSAC – bilan 1^{ère} tranche de travaux - Etat de solde du lot 1 –terrassment –voirie avec l’entreprise STPM – avenant n°3 définitif

A la réception de l'état de solde et du décompte définitif de l'entreprise STPM pour la 1^{ère} tranche de travaux du Parc d'activités de la Chaussée (marché passé par la Commune de Malansac en août 2005), il est nécessaire de faire une mise au point du marché à ce stade final entre le montant initial du marché et ses avenants. L'entreprise a ajusté le marché selon les prestations réellement exécutées ou non, le maître d'œuvre, BETALi-D2L en charge du dossier a validé cet état de solde définitif le 9/09/2010.

Soit : Montant du marché initial : 151 375.73 € HT
Avenant n°1 (passé avec la Commune de Malansac) : 11 109.70 €HT, arrive en réalité à un montant de 2 092.50 € HT (prestations non réalisées) soit -9017.20 € Ht
Avenant n°2 en date du 2/12/2009 passé par la Communauté de Communes : 10 794.73 € HT
Le montant total des avenants est porté à 12 887.23 € HT

Moins value suite erreur de calcul dans le détail quantitatif initial – poste 2.2 voirie : - 170.00 € Ht.

Soit nouveau montant du marché : 173 280.16 € HT
Avenant n°3 : - 9 187.20 €
Total HT du nouveau marché : 164 092.96 € Ht

A rajouter : la révision du marché : + 15 896.67 € HT
Montant total du marché : 179 989.63 € HT (215 267.60 € TTC)

Un avenant n°3 a été validé par conseil communautaire du 3/05/2010 d'un montant de 249.29 € HT (avis de la CAO du 22/04/2010).

Au vu de l'état du solde de ce lot, il n'est pas donné suite à cet avenant, l'entreprise ne comptabilise pas ce montant (faible par rapport à la globalité des travaux).

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, prend acte de ces informations pour établir l'état de solde du lot 1 avec l'entreprise STPM selon les montants décrits ci-dessus et autorise à l'unanimité M. Le Président à signer l'avenant définitif.

2010-11-10 - Economie- Aménagement de la ZA de Flachec – Berric - bilan de travaux - Etat de solde du lot 1 –terrassment –voirie avec l’entreprise SCREG – avenant de fin de marché

A la réception de l'état de solde et du décompte définitif de l'entreprise SCREG pour l'aménagement de la ZA du Flachec à Berric, il est nécessaire de faire une mise au point du marché à ce stade final entre le montant initial du marché et ses avenants. L'entreprise a ajusté le marché selon les prestations réellement exécutées ou non. Le maître d'œuvre, BETALi-D2L en charge du dossier a validé cet état de solde définitif le 31 août 2010.

Soit : Montant du marché initial : 94 975.47 € HT
Avenant n°1 : 1 643.47 € Ht (passé le 30 juillet 2009)

Soit nouveau montant du marché : 96 618.94 € HT
Nouvel avenant n°2 : - 3 467.31 € HT
Total du nouveau marché : 93 151.63 € HT (111 409.35 € TT)

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, prend acte de ces informations pour établir l'état de solde du lot 1 avec l'entreprise SCREG selon les montants décrits ci-dessus et autorise à l'unanimité M. le Président à signer cet avenant définitif.

2010-09-11 – Economie – Extension ZA de Kervault – Extension alimentation basse tension (tranche requalification, tranche 1 et tranche2)

L'estimation des travaux d'extension du réseau électrique basse tension présentée par le SDEM s'élève à :

Desserte basse tension :	22 300€ HT
Coffrets de branchement équipés en téléport avec équipement primaire :	3 120€
Total :	25 420€ HT

Contribution financière à charge de la Communauté

50% de l'amenée de l'énergie :	11 150€
100% coût coffrets de branchement :	3 120€
Total :	14 270 €

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- approuve le devis estimatif et la participation communautaire à hauteur d'environ 14 270€ à verser au SDEM pour ces travaux
- autorise M. le Président à signer la convention afférente avec le SDEM pour ces travaux.

2010-11-12- Economie- Aménagement de la ZA de Kervault Sud Est – Questembert – erreur sur la délibération n°2010-09-17 pour la mission Sécurité Protection Santé (SPS) – coût des honoraires à modifier

La délibération n°2010-09-17 du 20 septembre 2010 informe le conseil communautaire de la consultation pour une mission SPS (niveau 2) dans le cadre des travaux d'aménagement de la zone d'activité de Kervault Sud Est.

La prestation a été attribuée à Ouest Coordination (St Avé) pour 1520€ HT sur base d'un devis présenté par phase de missions : phase conception et phase réalisation pour un total de 38 heures.

Or, il faut interpréter un montant d'honoraires par tranche de travaux (dit « phase » dans le devis) basée sur 4 tranches de 6 mois initialement (soit une durée totale de travaux initiale de 24 mois) soit 1520€ HT x 4 tranches.

Selon les délais de réalisation des différentes tranches, Ouest coordination propose de redéfinir les honoraires par tranche de travaux à réaliser (exécution des 3 premières phases dès le démarrage des travaux suite au résultat de l'appel d'offres) et de porter son offre à une base de 5840€ HT avec un découpage par phase de missions selon les tranches de travaux (tranche requalification : 1520€ HT et les 3 tranches à 1 440€ HT unité).

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- prend acte de ces informations
- décide de modifier la délibération n°2010-09-17 en portant la proposition de Ouest Coordination à 5 840 € HT au lieu de 1 520€ HT.

2010-11-13- Economie – marché de fourniture et pose de signalétique des zones d'activités communautaires – projet d'avenants au marché initial – rajout de matériel supplémentaire

Considérant la délibération n°2010-06-02 portant M. le Président à solliciter la décision du Conseil de Communauté pour les avenants supérieurs à 5%,

M. René Luherne, Vice Président en charge de l'économie, présente l'avenant marché signalétique :

ENTREPRISE TITULAIRE : JEZEQUEL PUBLICITE

Marché passé en procédure adaptée et notifié le 1/02/2010.

SOUS-TRAITANT : ETS LEGRAND DAVID (prestations de pose)

montant marché initial HT	50 324,74€	60 188,39€ TTC
----------------------------------	-------------------	-----------------------

Avec solution variante

avenant 1	2 totems double face avec lattes (Beric ZA de Flachec- ZA de Bodien- Limerzel)	3 341,34€ HT*2
	totem d'entrée de zone sans latte Malansac PA de la Chaussée	2 778.21€ HT
	Installation d'un mat supplémentaire	351.91€ HT
total montant avenant 1		9 812.80€ HT
% d'augmentation		16.00 %

M. Luherne informe le Conseil de Communauté que d'autres travaux signalétiques seront à réaliser par exemple ZA de la Croix aux Moines à Rochefort. Pour mémoire, le marché signalétique a été lancé avant l'entrée de la Commune de Rochefort en terre et l'étude réalisée par l'assistant maître d'ouvrage date de 2008.

Le nouveau montant du marché est porté à 60 137.54€HT soit 71 924.50€ TTC.

Sur avis favorable du Bureau communautaire, le Conseil de Communauté approuve à l'unanimité l'avenant présenté et autorise M. le Président à le signer.

2010-11-14- Economie- ZA de Kervault Sud Est – Questembert – Annule et remplace la délibération n°2008-07-19- Cession lot 7 à la société ELDEO

Par délibération en date du 07 juillet 2008, le Conseil de Communauté avait décidé la vente du lot 7 ZA de Kervault Sud Est à Questembert à l'entreprise Rouillard. L'entreprise Rouillard n'a pas concrétisé depuis son projet.

La commission économique (réunie le 30.09.2010) propose au Conseil de Communauté de céder ce terrain à l'entreprise Eldéo, pour l'implantation d'un centre de formation.

La surface du lot 7 est d'environ 3 360m². L'entreprise Eldéo est représentée par M. Lionel Danion.

Mme Danion, Vice Présidente de la Communauté, a quitté la salle et n'a pas participé ni au débat ni au vote concernant ce point.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- accepte la vente du lot 7 à l'entreprise ELDEO au prix de 20€ HT/m², soit 23,92€ TTC (la Communauté vend le terrain TTC et reverse la TVA aux services fiscaux) - prix fixé en Conseil de Communauté le 21 septembre 2006

- autorise M. le Président ou son représentant à signer le compromis puis l'acte de vente à intervenir sur ces bases. Les frais d'acte notarié seront supportés par le demandeur.

2010-11-15- Economie- ZA du Flachec – Berric - Cession d'un lot à la société AUTO 56 Mr OLIVIERA

L'entreprise AUTO 56, installée ZA du Flachec à Berric, souhaite développer son activité. Pour ce faire, le gérant, M. Oliviera souhaite acquérir une parcelle jouxtant sa propriété actuelle environ 400m².

Sur avis favorable de la Commission économique réunie le 30.09.2010,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- accepte la vente d'une parcelle de 400m² environ au prix de 11€ HT /m², - prix fixé en Conseil de Communauté le 23 mars 2009.

- autorise M. le Président ou son représentant à signer le compromis puis l'acte de vente à intervenir sur ces bases. Les frais d'acte notarié seront supportés par le demandeur.

2010-11- 16- Logement – Adoption de la charte partenariale en faveur de l'habitat (Charte plan départemental de l'habitat (PDH))

La loi Engagement National pour le Logement (n° 2006-872) a confirmé, par l'instauration des Plans Départementaux de l'Habitat (PDH), l'importance de la mise en cohérence des différentes politiques liées à l'habitat menées sur un département afin de lutter contre les déséquilibres et les inégalités entre les citoyens.

Le Conseil Général du Morbihan et l'Etat ont initié dès janvier 2008 l'élaboration d'un PDH pour le Morbihan. L'objectif de ce PDH est de faire converger, en lien avec les EPCI, les associations, les différents partenaires, les différentes politiques locales menées sur le territoire vers une vision partagée de la problématique du logement.

Le PDH a pour missions :

- de promouvoir un aménagement du territoire équilibré et équitable (développement économique, transport) ;
- d'atténuer les effets et de lutter contre la pression foncière et la tension du marché immobilier ;
- d'améliorer et de maintenir la qualité des logements afin que chacun ait accès à un niveau de confort minimum (lutte contre l'indignité et l'insalubrité),
- de permettre aux personnes âgées et handicapées de rester vivre dans des logements adaptés à leurs besoins ;

- de promouvoir un habitat durable économe en espace et en énergie et respectueux du cadre de vie, à travers notamment le cluster habitat durable.

La charte partenariale en faveur de l'habitat traduit les orientations communautaires en matière d'habitat.

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve l'engagement communautaire dans un processus d'élaboration d'une politique habitat tenant la fois compte de ses spécificités et de ses contraintes, liées notamment aux problématiques réglementaires et foncières
- autorise M. le Président ou son représentant à signer la Charte.

2010 –11-17- Logement- OPAH – Plan d'aides communautaires

Le Comité logement propose le plan d'aides communautaires liées à l'OPAH.

Le plan se décompose ainsi :

Aide communautaire aux propriétaires occupants :

Pour les propriétaires standards (revenus correspondant aux barèmes logements locatifs sociaux) et propriétaires TSO

Montant minimum de travaux : 4000€ de travaux (TTC)

Montant de la subvention/dossier : 750€

Cette aide est forfaitaire. Dès lors que le propriétaire occupant réalise 4000€ de travaux, il percevra une aide de 750€.

Pour les Propriétaires occupants dit PO+ (dont les revenus dépassent de 15% les revenus des PO standards) :

Montant minimum de travaux : 4000€ de travaux (TTC)

Montant de la subvention /dossier : 400€

Cette aide est forfaitaire. Dès lors que le propriétaire occupant réalise 4 000€ de travaux, il percevra une aide de 400€.

Aide communautaire aux propriétaires bailleurs

Montant de la subvention : 10% des travaux subventionnés, subvention plafonnée à 3250€/logement. Seuls 14 dossiers par an seront aidés.

Au 1^{er} janvier 2011, une réforme des aides de l'ANAH interviendra. Le Conseil Général du Morbihan n'a pas encore voté son budget, son dispositif d'aides n'est pas encore arrêté. Pour 2011, il est prévu de continuer d'apporter une aide aux propriétaires bailleurs, aux propriétaires occupants ayant un revenu modeste et pour l'adaptation des logements à l'âge et aux handicaps.

Les aides communautaires sont soumises à la condition de réalisation d'économie d'énergie.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- adopte ce dispositif d'aides communautaires dans le cadre de l'OPAH tel que présenté.

2010-11-19 - Enfance/jeunesse – plan de financement dispositif LEADER – demande de subvention pour recrutements de personnel dans le cadre de l'organisation territoriale pour la compétence petite enfance et enfance jeunesse de la Communauté de communes

Dans le cadre de la mise en œuvre d'une démarche expérimentale au service de la politique petite enfance, enfance et jeunesse communautaire,

Une démarche de diagnostic-audit a été menée entre juin 2009 et avril 2010 afin de définir un scénario d'organisation territoriale au service d'une politique enfance et jeunesse communautaire sur l'ensemble du territoire communautaire des 13 communes, pour les 10 ans à venir en lien avec le projet de territoire. Un des objectifs visés est de favoriser la mise en place d'une stratégie commune d'équité d'accès aux services pour les familles sur le territoire.

Le poste de coordonnateur du territoire Est porté par l'Association EVEIL a déjà été financé par LEADER au titre du Centre Social.

Le plan de financement prévisionnel pour les dépenses éligibles au programme LEADER est le suivant :

Il est précisé que l'engagement leader peut porter sur 2 ans avec diminution de la subvention la seconde année.

Le plan de financement prévisionnel pour les dépenses éligibles au programme LEADER est le suivant :

Coût estimatif HT		Financement envisagé	
Fonctionnement		Autofinancement (47,79%) (Contrepartie publique)	71 300€
Salaires et charges du coordinateur Ouest (1 ETP)	37 300€		
Salaires et charges des 4 référents techniques thématiques (0,5 ETP chacun)	80 000€	LEADER (53,21%)	50 000€
Sous Total	117 300€	<i>Fonctionnement (55%)</i>	49 200€
Investissement		<i>Investissement (20%)</i>	800 €
Mobilier et bureautique	4 000€		
TOTAL	121 300€	TOTAL	121 300€

Les priorités d'actions ont été retenues et validées par les élus.

Elles concernent :

- Petite enfance : analyser la possibilité de diversifier l'offre existante par des propositions complémentaires et innovantes (crèches d'appartements et ou d'entreprises, horaire atypique, aide à la parentalité et actions intergénérationnelles...)
- Enfance : réaliser un travail sur les temps d'accueil collectif en vue d'harmoniser l'offre; donner un cadre structurant à la Communauté de Communes sur les financements en termes d'investissement; mettre en lien les réseaux associatifs qui travaillent sur l'enfance, médiathèques et ludothèques, mutualiser les recrutements des animateurs...
- Adolescence : Accompagner le développement des lieux et/ou temps d'accueil; harmoniser les pratiques et innovations; travailler sur les conseils de jeunes intercommunaux; imaginer des systèmes participatifs créés avec les jeunes, accompagner la réflexion sur la mutualisation des structures et projets...
- Jeunes adultes : accompagner et soutenir les projets de jeunes; faire un relais vers les dispositifs emplois et logements des jeunes adultes; faire des relais avec les points d'accueil et d'écoute pour les jeunes...

Calendrier de réalisation : sur 2 ans avec une première phase de octobre 2010 à octobre 2011.

M. le Vice Président en charge de la politique enfance-jeunesse, rappelle aux conseillers communautaires que si la CAF verse une subvention, cette aide viendrait en déduction de l'autofinancement communautaire.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- d'autoriser M. Le Président à solliciter le maximum de subventions possibles auprès du GIP du Pays de Vannes au titre du volet LEADER, soit 50 000€ : sur les axes accompagnement sur « la mise en place d'une politique communautaire de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse » qui rentre dans les objectifs du programme Leader : « Soutenir les dynamique en direction de la jeunesse et les actions intergénérationnelles » et « améliorer la qualité de la vie et les modes d'accompagnement à l'emploi ».
- d'autoriser M. Le Président à solliciter l'aide de la CAF

2010-11-20- Culture – Centre d'Arts de Caden – Entretien des locaux et mise à disposition de personnel de la Commune de Caden – projet de convention

Dans le cadre de la création du centre d'arts communautaire situé dans l'enceinte de la Mairie de Caden, il est nécessaire de procéder à la conclusion d'une convention d'entretien des locaux

communautaires par le personnel communal de Caden, ainsi que la fourniture et la gestion des moyens techniques nécessaires à l'exécution des missions confiées.

La convention est passée pour une durée illimitée.

Les modalités principales financière de dédommagement sont proposées comme suit :

- Temps de travail sur le centre d'Arts : 2h par semaine + 2 h par mois (entretien, ménage) soit 128 h/an. Traitement de base pris en compte : 1 352.04 € Brut + charges patronales soit au total 1 141.11 € au prorata du temps de travail

- Forfait annuel frais produits entretien 200 € (réévaluation 2 % par an)

Soit pour l'année du 1^{er} novembre 2010 au 1^{er} novembre 2011 : 1 821.86 €

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité,

- approuve le projet de convention telle que présentée

- autorise M. le Président à signer la convention.

2010-11-21- Culture – Asphodèle – Tarifs

Le Comité culture propose de simplifier les tarifs de l'Asphodèle et souhaite que l'utilisation de l'équipement ne fasse plus l'objet de dérogation.

Tarif TTC - en €	Associations, établissements scolaires*, mairies de la ccpq.		Utilisateurs non associatif de la ccpq.		Utilisateurs hors ccpq.	
	Location+ ménage oblig.	total	Location+ ménage oblig.	total	Location+ ménage oblig.	total
salle polyvalente 1 journée	100 + 93,89	193,89	200 + 93,89	293,89	250 + 93,89	343,89
≤5 heures 1/2 journée	50 + 93,89	143,89	100 + 93,89	193,89	125 + 93,89	218,89
Journée supplémentaire		60,00		120,00		150,00
salle de spectacle 1 journée	400 + 195,55	595,55	500 + 195,55	695,55	550 + 195,55	745,55
≤5 heures 1/2 journée	200 + 195,55	395,55	250 + 195,55	445,95	275 + 195,55	470,55
Journée supplémentaire		240,00		300,00		330,00
salle de spectacle + salle poly. 1 journée	500 + 231,43	731,43	700 + 231,43	931,43	800 + 231,43	1031,43
1/2 journée	250 + 231,43	481,43	350 + 231,43	581,43	400 + 231,43	631,43
Journée supplémentaire		300,00		420,00		480,00
office traiteur (cuisines) 1 journée				100		
1/2 journée				50		
Journée supplémentaire				60		

Les tarifs de ménage sont les tarifs proposés par A.E.S. (Accueil Emploi Services).

Le hall et les sanitaires (et le ménage de ceux-ci) sont inclus dans chaque location.

La location de la salle de spectacle. comprend un personnel Citédia mis à disposition tout au long de l'occupation de la salle.

Caution - en €	Asso. de la ccpq.	Utilisateurs non associatif de la ccpq.	Utilisateurs hors ccpq.
salle polyvalente	300	300	400
salle de spectacle	450	450	550
ensemble du bâtiment	600	600	600

Réservé aux associations et écoles - en €	tarif horaire	surface
Salles de cours individuels	4,50	30 m ²

Salles de musique d'ensemble	4,50	46 m ²
Salle de formation musicale	6,50	53 m ²
Salle polyvalente	9,50	200 m ²

Caution : pas de caution demandée aux établissements scolaires.

Délibérations

Établissements scolaires * :

Ecoles primaires : Gratuité : 1 gratuité /an pour les écoles primaires sauf du 1/12 au 20/01. Seul le ménage est à compter.

Collèges et Lycées : 50% du tarif de location

Mise à disposition : 5 jours (consécutifs ou au max. 1 jour off) : 1000€

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

-adopte les tarifs tels que présentés

- décide qu'ils entreront en vigueur à partir du 08 novembre 2010.

2010-11-22- Culture – Iris Cinéma – Avenant et renouvellement de la convention pluriannuelle

A la demande de l'association Iris Cinéma, le Comité Culture propose un avenant à la convention bipartite avec Iris Cinéma. Avec l'entrée de nouvelles communes au sein de la Communauté et l'augmentation du nombre d'enfants concernés par Cinécole, l'association sollicite une aide supplémentaire de 1000€/an à compter de 2010. La subvention actuelle est de 9 000€.

D'autre part, il est proposé de renouveler la convention pour une durée de 3 ans sur la base d'une subvention annuelle de 10 000€.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- décide le versement d'une subvention supplémentaire de 1000€ à l'association IRIS Cinéma pour l'année 2010.

- autorise M. le Président à renouveler la convention passée avec l'association IRIS Cinéma sur la base d'une subvention annuelle de 10 000€ et pour une durée de 3 ans.

2010-11-23 - Gérontologie – proposition de convention de partenariat avec le réseau de santé du Val d'oust

Aujourd'hui, les communes du canton de Rochefort-en-terre sont couvertes par ce réseau de santé. En ce qui concerne le canton de Questembert, il n'y a pas de réseau de santé.

L'objectif du réseau de santé du Val d'Oust est de mobiliser les ressources sanitaires, sociales,... autour des besoins des personnes âgées de plus de 75 ans (ou handicapées ou dont l'état de santé nécessite une prise en charge complexe) sur un territoire donné.

Ce travail se fait actuellement en complémentarité avec le Relais Gérontologique du Pays de Questembert sur seulement une partie du territoire communautaire, c'est pourquoi une convention de partenariat est proposée pour élargir le territoire d'intervention du réseau.

Principe général :

- le réseau intervient exclusivement auprès de la personne âgée nécessitant une prise en charge sanitaire et médico-sociale.
- le Relais Gérontologique intervient auprès de l'ensemble de la population âgée nécessitant une prise en charge sociale et médico-sociale.

En fonction des problématiques sociales repérées telle que la mise en place d'aide, problème de gestion, isolement social, inadéquation du logement etc... le Relais Gérontologique devra mobiliser le partenaire spécifique lié à la problématique afin de définir le plan d'accompagnement social adéquat.

Si le Relais Gérontologique repère ou suspecte une situation sanitaire complexe, poly-pathologique, il sollicite l'entrée dans le réseau de santé gérontologique par l'intermédiaire du médecin traitant, en vue d'une éventuelle inclusion dans le réseau débouchant sur une évaluation globale gériatrique et la mise en place d'un plan de soins et d'aide en lien direct avec le médecin généraliste.

Ce partenariat se traduit :

- **par la présence au sein du conseil d'administration du réseau d'un représentant du Relais Gérontologique,**
- **par la signature d'une convention soumise à l'approbation des conseils d'administration des deux structures de coordination.**

Ce partenariat avec le relais gérontologique apporterait un complément intéressant sur le champ du sanitaire mais il ne pourra se mettre en place que s'il y a un accord sur une convention de partenariat et s'il y a une volonté des libéraux (infirmiers, médecins, kinésithérapeutes...) de notre territoire d'y participer.

- **Madame DUFOUR, infirmière coordinatrice du SSIAD de Mauron, présidente du réseau de santé du Val d'Oust est venue présenter le réseau de santé au comité consultatif gérontologie du 24 juin 2010. Le comité semblait partie prenante pour cette convention.**
- **Pas d'incidences financières pour la Communauté de Communes avec cette convention de partenariat, le réseau de santé fonctionne uniquement avec des subventions de l'Agence Régionale de Santé.**

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve la convention de partenariat avec le réseau de santé du Val d'Oust
- autorise M. le Président ou son représentant à signer cette convention

2010-11- 24- Fiscalité- Annule la délibération n° 2010-09-06- Abattement TH pour charges de famille

La délibération prise par le Conseil Communautaire en septembre 2010 avait pour objet de limiter l'impact sur les ménages du passage de la part départementale de TH à une part communautaire. Considérant que le Ministère des finances publiques a décidé de compenser tout changement lié au passage de la part TH départementale à la part communautaire, Considérant que cette compensation a pour objet de neutraliser ce passage pour les foyers assujettis à la TH, M. Le Président propose d'annuler la décision du Conseil Communautaire en date du 22 septembre 2010.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de rapporter la délibération n°2010-09-06.

2010-11 -25 - Administration – Siège communautaire et aménagement de la zone de la Gare – consultation pour le choix du cabinet d'études chargé de l'étude pré-opérationnelle de quartier « la Gare- Cléherlan - siège communautaire » – proposition du cahier des charges et lancement de la consultation

Une mission d'assistance de maîtrise d'ouvrage a été confiée à Mr LE JALE (point n°2010-07-26 du conseil communautaire du 5 juillet 2010) pour définir le cahier des charges de l'étude de quartier de la zone de la Gare-Cléherlan et du siège communautaire.

Le cahier des charges est transmis par courriel aux Conseillers Communautaires.

L'étude portera sur les aspects urbanistiques, paysagers, développement durable etc...Le titulaire du marché devra concevoir l'aménagement du secteur (implantation du siège, plan de circulation, voirie et réseaux divers) et le montage des dossiers de demande de subventions publiques.

Elle se présentera en deux temps :

- une 1^{ère} phase de diagnostic et définition des enjeux, dynamiques du quartier (support de discussions avec les différents acteurs)
- une 2nde phase : orientations retenues et définition d'un plan de composition global du secteur.
- Une tranche conditionnelle : études de projet et suivi de travaux concernant la desserte et l'aménagement des abords du futur siège communautaire

La Commune de Questembert participera pour partie au financement de cette étude.

La conception du siège sera elle confiée à une équipe composée d'un architecte, qui devra travailler en lien avec l'équipe titulaire du marché étude urbanistique, aménagement ZA et VRD du projet communautaire. Pour mémoire, EADM a été missionné pour réaliser l'étude de faisabilité du siège (définition du programme et lancement de la consultation auprès des architectes...)

M. Le Président rappelle que :

- ⇒ Le dépôt des candidatures **est fixé au 26/11/2010**
- ⇒ L'analyse sera présentée au conseil communautaire de décembre pour validation du choix du cabinet retenu

L'étude porte sur 12ha environ (relevés topographiques...) au regard du fonctionnement d'une zone plus large d'environ 35ha.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à la majorité (27 voix pour, 7 abstentions et 1 contre)

- ⇒ approuve la consultation pour le choix d'un cabinet d'études pour une étude pré-opérationnelle avec un marché de maîtrise d'œuvre spécifique – marché par procédure adaptée inférieur à 90 000 € HT
- ⇒ prend acte que le résultat de cette consultation figurera à l'ordre du jour du Conseil de Communauté de décembre 2010.

2010- 11 -26- administration – résultat de la consultation pour le marché d'achats de matériel informatique et de maintenance – marché par procédure adaptée inférieur à 90 000 € HT

Suite à l'annonce parue sur le Ouest France 56 via Médialex le 13/10/2010 Et sur la plateforme mégalis Bretagne le 8/10/2010.

Objet de la consultation :

- La fourniture, l'installation (ou le paramétrage) et la mise en service d'équipements informatiques en réseau et périphériques sur l'ensemble des sites de la Communauté de Communes du Pays de Questembert.
- La configuration du nouveau matériel et réinstallation des machines existantes (installation des logiciels, réinstallation des systèmes ...) si besoin.
- La sécurité de l'architecture réseau (mise en place d'une stratégie réseau, partage des données, du matériel, antivirus et appliance de sécurité...)
- L'assistance et la maintenance sur les équipements déjà existants et sur les nouveaux équipements fournis par le prestataire.

Durée du marché : marché à bons de commandes avec montant maximum de 60 000 € HT pour une durée de 3 ans.

Dépôt des offres pour le 2 novembre 2010 – 12h

29 entreprises ont demandé le dossier de consultation.

3 entreprises ont déposé une offre : MEDIA BUREAUTIQUE (Vannes) – GALLES INFORMATIQUE (vAnnes) – ILIANE INFORMATIQUE (Orvault 44).

Critères de jugement des offres :

Critère 1 : caractéristiques de l'offre (60 %) dont moyens humains, propositions et configurations techniques, références similaires pour de telles prestations, délai de livraison, ...

Critère 2 : prix de la prestation (40 %)

Analyse des offres présentées par le prestataire privé Mr Patrick LECOUFFE (assistant à maîtrise d'ouvrage pour ce dossier) le 8/11/2010.

	Coeff. modifiable	Media Bureautique	Galles informatique	Iliane Informatique
Critères		Note attribuée	Note attribuée	Note attribuée
Présentation de l'offre	1	1	2	3
Adéquation de l'offre	1	1	2	2.7
Validité de l'offre	1	1	2	3
Présentation de l'entreprise	1	2	1	3
Références	1	1	2	3

Effectif	1	2	1	3
Qualité/Prix	1	1	2	3
Proximité	1	2	2	1
Note sur 60		28	35	54
Prix objet Constant *		29 192.00 € Ht	30 359.00 € Ht	35 492.50 € HT
Note prix sur 40 (formule 1) *		40	37	23
Note prix sur 40 (formule 2) *		40	38	31
Note finale sur 100 (formule 1)		68	72	77
Note finale sur 100 (formule 2)		68	73	86

(*) nota : La notation du prix est basée sur « le prix à objet constant », choix de l'assistant à maîtrise d'ouvrage pour comparer les prix avec des quantités et des services identiques. En effet, les prix variaient du simple au double avec des présentations de qualité fortes différentes. L'analyse de l'offre se composait en 3 parties : le matériel, l'installation et la maintenance.

Deux formules sont proposées dans la notation du prix :

Formule 1 : Note = 40 *(3-2 P/Po) avec Po = prix de la plus basse proposition

Formule 2 : Note = 40 *(2 - P/Po)

(La formule 1 avantage l'offre la moins chère, la formule 2 est plus proportionnelle)

La société Iliane Informatique paraît la meilleure offre, avec du matériel fiable et performant et un service de maintenance très efficace. Bien qu'elle soit moins bien placée au niveau du prix (offre plus onéreuse), elle reste particulièrement avantageuse par rapport à la qualité du matériel proposé (Rapport qualité/Prix) et de la prestation offerte.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- de retenir l'offre de la société ILIANE INFORMATIQUE

- d'autoriser M. Le Président ou son représentant à signer le marché afférent.

2010-11-27- Piscine– Fonctionnement du futur équipement (tarification, horaires, personnel)

Considérant l'ouverture prévue de la piscine au printemps 2011,

Le Conseil de Communauté est appelé à se prononcer sur :

- la grille tarifaire
- les horaires (nb de personnes accueillies)
- le personnel (cf point n°2010-11-28)

Sur proposition du bureau réuni le 02 novembre 2010, les propositions en terme de tarif et horaires, soumis à l'avis du Conseil de Communauté sont les suivants :

TARIFS Piscine Cté de Cnes Pays de Questembert

	TARIF CC Quest.	TARIF cnes partenaires	TARIF Hors CC
1. Etablissements Scolaires (Primaires - collèges - lycée)			
Primaires Questembert Cté (entrée par élève / 40 min avec enseignement)	1,50	2,50	4,00
2. Etablissements Scolaires (lycées)			
Tarif / heure et ligne d'eau	40,00	60,00 ou 50,00 ?	60,00
3. Droits d'entrée pour le public			
ADULTES (à partir de 18 ans)	4,60 €	4,60 €	4,60 €
CARTE 10 entrées + 1 gratuite	46,00 €	46,00 €	46,00 €
Entrée dernière heure (sauf sur l'ouverture du midi et du mercredi soir)	3,00 €	3,00 €	3,00 €
Carte Privilège (carte nominative valable 6 mois)	25,00 €	25,00 €	25,00 €
Entrée spécifique - carte privilège	2,00 €	2,00 €	2,00 €

Achat carte	1,50 €	1,50 €	1,50 €
JEUNES (de 4 à 17 ans)	3,50 €	3,50 €	3,50 €
CARTE 10 entrées + 1 gratuite	35,00 €	35,00 €	35,00 €
Entrée dernière heure (sauf sur l'ouverture du midi et du mercredi soir)	3,00 €	3,00 €	3,00 €
Carte Privilège (carte nominative valable 6 mois)	25,00 €	25,00 €	25,00 €
Entrée spécifique - carte privilège	2,00 €	2,00 €	2,00 €
ENFANTS (moins de 4 ans)	2,00 €	2,00 €	2,00 €
ESPACE FORME			
PISCINE + ESPACE FORME 1 Entrée, accès libre	7,60 €	7,60 €	7,60 €
1 entrée hammam (pour les personnes ayant un abonnement)	3,00 €	3,00 €	3,00 €
A l'année	260,00 €	260,00 €	260,00 €
4- Animations			
Activités Adultes au trimestre	75,00	85,00	95,00
Activités Adultes à la séance	10,00	11,50	13,00
Activités Adultes à l'année (une séance par semaine hors vacances)	199,00	204,00	242,00
Aquagym au trimestre	75,00 €	85,00 €	95,00 €
Aquagym à la séance	10,00 €	11,50 €	13,00 €
Aquagym à l'année (une séance par semaine hors vacances)	202,50 €	229,50 €	256,50 €
Nat. Séniors (> à 65 ans) au trimestre	60,00 €	69,00 €	78,00 €
Nat. Séniors à la séance	10,00 €	11,50 €	13,00 €
Nat. Séniors (> à 65 ans) à l'année (une séance par semaine hors vacances scolaires)	135,00 €	155,25 €	175,50 €
Jardin Aquatique - Eveil Aquatique - Ecole Aquatique - Nat. Ado - au Trimestre	75,00 €	85,00 €	95,00 €
Jardin Aquatique à la séance	10,00 €	11,50 €	13,00 €
Ecole Natation - Nat. Ado à l'année (une séance par semaine hors vacances)	175,00 €	200,00 €	225,00 €
Jardin Aquatique - Eveil Aquatique - Ecole Aquatique - à l'année	199,00 €	220,50 €	242,00 €
5. Associations Sportives			
ENTRAINEMENT			
entrée individuelle			
1 couloir 1 Heure	35,25 €		
Location matériel (vélo élyptique)	5.00 € / heure		
LOCATION pour MANIFESTATION			
Utilisation ponctuelle manifestation sportive fédérale (1 heure, 1 ligne d'eau)	Gratuit		
Utilisation ponctuelle par une association autre que le Nautic club	85.00 / heure		

Nota :

- 1) le bureau communautaire propose que les enfants du Cycle 2 (CP-CE1-CE2) de la Communauté de communes aient accès gratuitement à la piscine et que le transport soit pris en charge par la Communauté de Communes (chiffrage en cours).
Les élèves des autres cycles, établissements de la Communauté de Communes, paieront le tarif indiqué ci-dessus (1.50 €).
- 2) « Communes partenaires » : cela concerne le cas de Pleucadeuc (appartenant à la CCVOL) participant à l'investissement du nouvel équipement (suite départ du SIVOM). Un tarif préférentiel à 2.50 € est proposé pour leurs établissements scolaires. Ce tarif pourra être appliqué à d'autres communes intéressées en contrepartie d'une participation financière directe (ou pour toute autre collectivité concernée).
La catégorie « activités / animations » aura aussi un tarif préférentiel pour les collectivités concernées.

Horaires d'ouverture PUBLIC et capacité d'accueil

La capacité d'accueil est de 310 personnes simultanément (fréquentation maximum instantanée).

Période scolaire Nouvelle Piscine		
Lundi	11h30-13h00	/
Mardi	11h30-13h00	17h00-20h30
Mercredi	15h00-17h30	19h30-21h00
Jeudi	11h30-13h00	/
Vendredi	/	17h00-20h30
Samedi	/	14h30-18h00
Dimanche	9h00-12h30	/

Période Petites Vacances Nouvelle Piscine		
Lundi	11h00-13h00	14h00-19h00
Mardi	10h00-13h00	14h00-19h00
Mercredi	10h00-12h00	14h00-21h00
Jeudi	11h00-13h00	14h-19h00
Vendredi	10h00-13h00	14h00-21h00
Samedi	/	14h30-18h00
Dimanche	9h00-12h30	/

Période Grandes Vacances Nouvelle Piscine		
Lundi	11h00-13h00	14h00-19h00
Mardi	10h00-13h00	14h00-19h00
Mercredi	10h00-12h00	14h00-21h00
Jeudi	11h00-13h00	14h00-19h00
Vendredi	10h00-13h00	14h00-21h00
Samedi	/	/
Dimanche	/	/

Reste à définir l'ouverture de l'établissement pendant les jours fériés.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité

- de surseoir à sa décision afin que chaque conseiller communautaire puisse réfléchir à cette grille tarifaire

- d'inscrire ce point à l'ordre du jour du Conseil de Communauté de décembre 2010.

2010-11-28- Piscine- Avenant au contrat de maintenance de l'actuelle piscine

Le contrat de maintenance de l'actuelle piscine se termine fin novembre 2010.

Sur avis favorable du bureau, il est proposé de reconduire par avenant **le contrat actuel jusqu'à la fin d'exploitation de la piscine actuelle.**

Pour information montant du marché initial :

Entreprise	P2 en HT	P3 en HT	Montant annuel HT	Durée du marché 2 ans
SOGEX	4 900.00 €	5 000.00 €	9 900.00	19 800.00

Une clause de révision de prix est calculée pour ce marché (environ + 2500 € HT sur 2 ans)

Le coût de l'avenant s'élève à 12 900.00 € HT pour une durée d'un an (en prévention) :

Redevance P2 annuelle prestations de conduite et d'entretien courant = 4 900 € HT

Redevance P3 annuelle prestations de fournitures de garantie totale = 8 000 € HT (garantie totale à conserver sur conseil du prestataire pour garantir l'ouverture jusqu'à la fin de l'exploitation de cet équipement).

Il représente plus de 65 % du marché initial (un avenant nécessaire pour la poursuite de l'exploitation dont le montant exceptionnel est dû à la vétusté de l'équipement actuel).

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- décide la prolongation du contrat de maintenance technique de l'actuelle piscine par avenant
- autorise M. le Président à signer cet avenant.

2010-11-29- Personnel – Service Piscine – Création de postes (Maître Nageur Sauveteur, agents techniques...)

Pour le fonctionnement de la nouvelle piscine, le bureau communautaire du 2 novembre dernier, propose de créer les postes suivants :

Nbre de postes	Quotité temps de travail	Filière	GRADE	CADRE D'EMPLOIS	Fonction
1	Temps complet	SPORTIVE	Educateur des Activités Physiques et Sportives	Educateurs des APS de 2 ^{ème} ou 1 ^{ère} classe	MNS
1	Temps complet	TECHNIQUE	Adjoint Technique Territorial	Adjoint technique de 2 ^{ème} ou 1 ^{ère} classe	Agent d'accueil et agent d'entretien
1	Temps non complet 17.50 ^{ème} /35 ^{ème}	TECHNIQUE	Adjoint Technique Territorial	Adjoint technique de 2 ^{ème} ou 1 ^{ère} classe	Agent d'accueil et agent d'entretien

Le choix du cadre d'emploi sera défini lors du choix du candidat (en fonction de sa carrière privé ou public).

Le poste d'agent d'accueil et d'entretien à temps non complet pourrait être pourvu en priorité par un étudiant pour le financement de ses études.

De plus, sur proposition du bureau, la maintenance technique (un contrat de maintenance interviendra en complément de cet agent notamment pour les interventions les samedi et dimanche et pendant les vidanges semestrielles) sera assurée par un agent technique de la mairie de Questembert – à mi temps – Cet agent a auparavant travaillé en piscine.

Un agent de la Communauté de Communes viendra en renfort pour pallier aux absences de l'agent de la ville de Questembert.

Il sera nécessaire de signer une convention de mise à disposition de personnel avec la mairie de Questembert sur la base d'un mi temps adjoint technique.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de créer les trois postes tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessus
- d'autoriser M. le Président à signer la convention de mise à disposition de personnel avec la mairie de Questembert

2010-11-30 Personnel – Recrutement - informations

- le coordinateur petite enfance / enfance / jeunesse a été recruté, il s'agit de **Monsieur PINEAU Philippe** – Il prendra ses fonctions le 1^{er} novembre prochain pour une mission de 2 ans.
- le recrutement de l'assistante administrative (fonction accueil en remplacement de l'agent titulaire affecté à la mise en place de la Redevance incitative) est en cours – prise de fonction pour le 1^{er} décembre – le recrutement ne pourra se faire que dans le cadre d'un CAE « Passerelle » pour un public de – de 26 ans, les autres CAE ne sont plus attribués pour l'instant.

Le Conseil de Communauté prend acte de ces informations.

2010-11-31- Personnel – Recrutement du développeur économique – modification du type de contrat

Lors du Conseil Communautaire du 3 mai, il a été décidé de recruter un développeur économique dans le cadre d'un CAE.

Les candidatures reçues ne correspondant pas au profil recherché, il a été décidé lors de la commission économique du 30/09/2010 de changer le type de contrat : contrat à durée déterminé d'un an renouvelable 2 fois - prise de fonction fin 2010 début 2011.

Cadre d'emploi – attaché en tant que chargé de mission.

Sur avis favorable, le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- décide que le recrutement du développeur s'effectuera dans le cadre d'un contrat à durée déterminée d'un an renouvelable deux fois
- accepte que le niveau de recrutement s'effectue sur la base d'un chargé de mission - cat A - Grade Attaché -

2010-11-32 Personnel – Expérimentation enfance-jeunesse – Conventions de mise à disposition de personnel

Une démarche de diagnostic-audit a été menée entre juin 2009 et avril 2010, un scénario d'organisation territoriale a été retenu dans le cadre de la démarche expérimentale au service d'une politique petite enfance, enfance et jeunesse.

Suite à la délibération n°2010-05-26 du 3 mai 2010 relative à la proposition de scénario d'organisation territoriale pour la politique petite-enfance / enfance et jeunesse communautaire,

Voir le point précédent délibération n°2010-11-18 portant sur le financement des nouveaux postes retenus.

Pour la mise en œuvre des moyens humains pour cette organisation territoriale, il est nécessaire d'une part, de créer des postes au sein de la CC et d'autre part de mettre en place des conventions de mise à disposition de personnel pour certains secteurs et missions.

- Secteur Ouest : rappel : le coordinateur petite enfance / enfance / jeunesse : **Monsieur PINEAU Philippe** (contractuel CCPQ 1 ETP pour 2 ans)
- Secteur Est (Rochefort-en-terre) : 80 % équivalent temps plein (ETP) avec mise à disposition de personnel du Centre Social EVEIL par convention
- les référents thématiques : 0.5 ETP x 4 référents avec
 - 1) secteur petite enfance : affectation de Joëlle PIPAUD à 0.5 ETP (agent de la CC) et recrutement contractuel pour son remplacement sur le poste de titulaire (au RAM)
 - 2) secteur Enfance : mise à disposition de personnel du Centre Social EVEIL (Mme Morgane BRIEND) par convention
 - 3) secteur adolescence : mise à disposition de personnel de le CCAS de Questembert (Mme Marie-Claire SCHREDER) par convention

4) secteur Jeunes adultes : mise à disposition de personnel de l'Association LUCIOLE (en discussion) par convention

Le projet de convention avec le centre social Eveil a été transmis par courriel à chaque conseiller et par courrier pour les conseillers n'ayant pas d'adresse internet.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité

-> approuve le principe de mise à disposition de personnel pour certains secteurs et missions, pour la politique enfance/jeunesse sur le territoire.

-> donne pouvoir au Président ou son représentant pour la signature des conventions correspondantes avec l'Association EVEIL, le CCAS de Questembert, l'Association LUCIOLE, **pour une durée de 2 ans** à compter du 1^{er} novembre 2010 et selon les modalités de temps de travail définies ci-dessus.

2010-11-33- Personnel - Création de poste – avancement de grade 2010

➤ Création de poste – soumis à examen professionnel

Comme annoncé lors du Conseil de Communauté de 7 juillet dernier. Il est nécessaire d'effectuer des créations de postes suite au tableau d'avancement de grade 2010 – soumis à examen professionnel

* avancement de grade après avis de la CAP sur proposition de l'autorité territoriale – réunion du 4 octobre 2010 de la CAP avec avis favorable (conformément au taux promu-promouvable 2010 suite avis du CTP en date du 1er juin 2010).

En effet, 2 agents de notre collectivité ont réussi avec succès, l'examen professionnel d'adjoint technique de 1^{ère} classe (examen obligatoire pour prétendre à l'avancement de grade).

De plus un agent devait attendre le résultat positif de l'examen professionnel d'adjoint technique de 1^{ère} classe de ces collègues pour être nommé.

*** Création de 3 postes d'adjoint technique de 1ère classe à compter du 2 juillet 2010**

- création d'un poste à la piscine et suppression d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe
- création des 2 postes au service Déchets et suppression de 2 postes d'adjoint technique de 2^{ème}

➤ Création de poste – non soumis à examen professionnel

Il est nécessaire d'effectuer une création de poste suite au tableau d'avancement de grade 2010 non soumis à examen professionnel

*** Création d'un poste d'éducateur principal de jeunes enfants à compter du 1^{er} janvier 2010**

- création du poste au service Enfance Jeunesse = suppression d'un poste d'Éducateur Jeunes Enfants

Lors de la prochaine réunion du Conseil de communauté de décembre, le tableau des effectifs actualisé au 31/12/2010 vous sera présenté.

Sur avis favorable du bureau, le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la création de ces postes.

2010-11-34- Personnel – Actualisation du Compte Epargne Temps (CET)

Le Président, rappelle au Conseil que conformément à l'article 7-1 de la loi du 26 janvier 1984 et du décret n° 2004-878 du 26 août 2004 modifié, les modalités de mise en oeuvre du compte épargne temps sont fixées par l'organe délibérant, après avis du comité technique paritaire.

Le compte épargne temps est ouvert aux agents titulaires et non titulaires justifiant d'une année de service. Les stagiaires et les non titulaires de droit privé ne peuvent bénéficier du C.E.T. Il en est de même pour les enseignants artistiques.

L'initiative en revient à l'agent qui formule sa demande à l'autorité territoriale.

La réglementation fixe un cadre général mais il appartient à l'assemblée de fixer les modalités d'application locales.

Le décret n° 2010-531 du 20 mai 2010 a modifié le décret initial, et il ouvre notamment la possibilité aux agents de prendre leurs congés acquis au titre du C.E.T., de demander une indemnisation de ceux-ci, ou une prise en compte au titre du R.A.F.P

Considérant l'avis favorable du comité technique paritaire en date du 28 octobre 2010,

Considérant qu'il est nécessaire d'actualiser la délibération du 17 décembre fixant les modalités applicables au C.E.T. dans la collectivité, celle-ci comportant des règles devenues contraires à la réglementation en vigueur.

M. Le Président expose les nouvelles règles proposées du CET

Modalités d'ouverture et d'alimentation du CET envisagées :

L'ouverture du C.E.T. peut se faire à tout moment, à la demande de l'agent.

L'alimentation du C.E.T. se fera une fois par an sur demande des agents formulée avant le 31 décembre de l'année en cours. Le détail des jours à reporter sera adressé à l'autorité territoriale.

Nature des congés reportés :

- Congés annuels sans que le nombre de ces derniers pris dans l'année soit inférieur à 20 Jours RTT

Le total des jours épargnés ne peut dépasser 60 jours.

Date limite de demande annuelle d'alimentation du CET par l'agent : 31 décembre

Modalités d'utilisation :

Conditions de liquidation :

Au dessus de 20 jours épargnés, plusieurs options :

Conditions de liquidation pour les agents titulaires :

- utilisation sous forme de congés
- indemnisation
- prise en compte au sein du régime de la RAFP (épargne retraite)

Conditions de liquidation pour les agents non titulaires :

- utilisation sous forme de congés
- indemnisation
-

Délai droit d'option : 31 janvier

Délai de préavis à respecter par l'agent pour bénéficier d'un congé au titre du CET :

Trois semaines de préavis sauf en cas exceptionnel ou situation extraordinaire

Délai de prévenance :

(Date d'information par la Collectivité, des agents sur la situation de leur compte épargne temps)

- 20 janvier de chaque année

Conditions d'accolement des jours épargnés :

Sous réserve du bon fonctionnement du service et de l'avis favorable du responsable de service cette possibilité sera accordée à l'agent.

Monsieur le Président précise que les bénéficiaires de ce compte épargne temps sont les agents titulaires ou non titulaires de la collectivité à temps complet ou à temps non complet, employés de manière continue et ayant accompli au moins une année de service.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve l'actualisation proposée du CET
- décide que l'application des nouvelles règles interviendra à compter du 08 novembre 2010 pour les agents communautaires

2010-11-35- Personnel – Règlement Intérieur des services

Vu l'avis favorable du bureau du 08 septembre 2010,

Considérant l'avis favorable du Comité Technique Paritaire réuni le 28 octobre 2010,

Ce règlement est destiné à organiser la vie et les conditions d'exécutions du travail dans les différents services de la Communauté.

Le projet de règlement intérieur figure en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté approuve à l'unanimité le règlement intérieur des services de la Communauté de Communes du Pays de Questembert.

2010- 11 – 36- Rapport de comités

Comité culture réuni le 26/10/2010

Rapport de M. Soulard, Vice Président en charge de la Culture
Projet ZARINA KHAN

Le Comité Culture n'a pas jusqu'ici émis d'avis favorable sur le projet. Ce projet sera soumis à l'avis du prochain comité Culture.

Wanted Zicos

Les musiciens se retrouvent actuellement à Célac. Le site présente des avantages :

Proximité lycée, collèges

Eloigné de l'habitat tout en étant proximité centre ville

Le site nécessite quelques travaux pour continuer à accueillir les musiciens.

Comité logement du 27/09/2010

Rapport de M. Sérazin, Vice Président en charge du logement

L'OPAH débutera courant novembre. La Convention avec le Conseil Général est en cours de signature. Un document présentant les grandes lignes de l'OPAH sera diffusée à chaque commune pour diffusion au sein du bulletin municipal. Il sera demandé au Pact Arim de transmettre ce document sous un format permettant de la retravailler afin de faciliter sa mise en page dans les bulletins municipaux.

Commission Economique du 30/09/2010

Les différents points ont été abordés dans les différents points figurant à l'ordre du jour du Conseil.

Comité gérontologie du 30/09/2010

Bilan de la semaine Bleue

2830 invitations envoyées.

Bilan plutôt positif puisque plus de 500 personnes ont participé à cette Semaine Bleue :

- Ateliers cuisine : 24 participants
- Gym douce : 40 participants
- Randonnée contée : 20 personnes
- Cinéseniors : 270 participants
- Guinguette Malansac : 90 personnes
- Guinguette Berric : 110 personnes

Comité déchets (ex sivom) réuni le 25/10/2010

- réflexion sur l'achat d'une benne à ordures ménagères pour 2011 avec lancement de la consultation fin d'année 2010, pour renouvellement d'un équipement existant en fin d'amortissement. Dans tous les cas, le financement devra figurer au budget.
- précision sur la délibération n°2010-03bis-05 relative à la signature d'une convention bi partite avec VANNES AGGLO portant sur l'accès des habitants de la Communauté à la déchèterie d'Elven. La convention était en cours de rédaction, lorsque VANNES AGGLO a souhaité une compensation financière basée sur une fréquentation communautaire estimée à 10 % des entrées à Elven. Cette compensation est évaluée à environ 20 000 € par an. Ladite convention serait applicable à compter de 2011. Les membres du Bureau demande à M. le Vice Président de négocier cette compensation arguant du fait que la fréquentation communautaire est surestimée.

Commission Moulin Neuf du 4/11/2010 – compléments

- **problème des sols et plafonds de la cuisine de l'auberge restaurant**

Le problème des sols est un litige de la rénovation de 2004. L'entreprise LBSO a été mise en cause (leur assureur), expertise judiciaire depuis 2008. Cette dernière a été placée en liquidation judiciaire début 2010. Le remplacement total du revêtement serait à envisager dans

le local concerné selon l'expert judiciaire et réadapter le support. Il conseille l'assistance d'une maîtrise d'œuvre qualifiée avec mission de diagnostic.

Il est urgent de procéder à des travaux de remplacement du sol de la cuisine avant la prochaine saison 2011.

Proposition de la commission : faire un chiffrage et aide technique de VVF villages, étude d'une maîtrise d'œuvre spécialisée ou pas avant consultation des entreprises pour un nouveau revêtement de sols.

A présenter au prochain conseil communautaire de décembre 2010.

- **réflexion sur la mise en place de la baignade surveillée pour 2011**

Selon les dispositions réglementaires de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale dans le cadre du dossier de déclaration de la baignade aménagée à établir depuis 2010, les services de l'Etat étudieront en détail les sites déclarés. Les dérogations pour 2011 ne seront plus autorisées (nombre de personnel MNS à mettre à disposition, affichages, panneaux, matériel ...)

Proposition de la commission : conserver l'activité de la baignade surveillée et aménagée pour 2011 – contacter le MNS saisonnier de cette année (Clément PAYEN) pour une proposition de contrat pour 2011 - confirmer la réglementation de la surveillance sanitaire en cas de scénario élevé de présence de cyanobactéries afin de ne pas interdire la baignade selon les taux en vigueur (limiter la baignade).

- **problème de gestion de l'étang et de la plage avec la prolifération des cyanobactéries, relancer étude sur ce phénomène ?**

Proposition de la commission : reprendre contact avec l'ODEM pour la réalisation d'une étude sur la maîtrise du fonctionnement de l'étang par rapport à la prolifération des cyanobactéries.

Rappel : cotisation annuelle à l'ODEM 1 500 €.

- **rencontre avec les dirigeants VVF villages** : prévue le 17/01/2011 avec Mme CHARPENTIER (Direction région Ouest)

- **Proposition de la Commune de Pluherlin de travaux d'enfouissement des réseaux France télécom** dans le cadre de la réalisation d'un lotissement communal près du site du Moulin Neuf. Il serait intéressant d'inclure une partie des réseaux concernés par la ligne téléphonique (présence d'une cabine à conserver) rattachée au site. Le coût des travaux revenant à la Commune s'élève à 20 872 € HT (France Télécom+ SDEM en maître d'œuvre délégué, pour environ 400m de tranchée).

La commission propose de rédiger une convention de participation financière de la Communauté de communes avec la Commune de Pluherlin aux travaux d'enfouissement de réseau sur cette partie, pour une participation équivalente à la moitié du coût des travaux revenant à la Commune (soit 10 436 € HT).

- **Projet de l'Association Envol 56** pour un maraîchage bio : avec utilisation du terrain situé au Moulin Neuf côté Malansac, parcelle YD 180 d'une superficie de 5 ha 85a 45. L'Association demande la mise à disposition totale de la surface. Les modalités de mise à disposition de ce terrain restent à définir entre l'Association et la CC (location ...).

La commune de Malansac va modifier son PLU pour permettre la réalisation de ces installations. La parcelle est située en zone NAL et NDa pour une partie. Il sera nécessaire de la classer en zone NCb.

Le projet a été transmis au Président de la Communauté pour observations avant l'ouverture de l'enquête publique du 18/11 au 18/12/2010.

Rappel : par modification de ses statuts (au 1^{er} janvier 2011), la Communauté pourra soutenir un projet d'insertion professionnelle par l'économie.

- Recette évacuation restes d'abattage de bois pour un particulier : 100 €. Le bureau propose que cela fasse l'objet d'un don au COSI (Comité des œuvres sociales intercommunales)

Le conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- prend acte des rapports de comités et des propositions de la Commission Moulin Neuf

- décide à la majorité de surseoir à sa décision concernant la participation communautaire aux travaux d'enfouissement du réseau téléphone proposé par la Commune de Pluherlin à hauteur de 10 436.00 € HT
- approuve à l'unanimité la proposition du bureau concernant l'évacuation des restes d'abattage de bois au moulin Neuf

2010- 11-37- Questions diverses

- 2010-11-12- Economie- ZA de la Hutte St Pierre – La Vraie-Croix – Cession lot n°3 à la SCI du Grand Soleil

- Retrait de ce point figurant à l'ordre du jour et dans la note de synthèse concernant la cession du lot n°3 ZA Hutte ST Pierre à la Vraie-Croix à la SCI Grand Soleil. L'acquisition du terrain était destinée à du stockage de terre, une autre solution a été proposée à l'entreprise.

- Intervention de M. Le Penhuizic

Présentation du guide des producteurs en vente directe du Pays de Vannes. La diffusion de ce guide pourrait se faire via les bulletins municipaux

Planning réunions

Bureau « spécial » piscine : 02 novembre à 18H30

Assemblée communautaire 18 novembre à Molac

Comité culture : 23 novembre 2010

Comité Aménagement du territoire : 10/11/2010 en mairie Berric de 12h à 14H

Bureau : 30 novembre 2010 – 18h30

Commission économique : 06 décembre 2010

Comité gérontologie : 09 décembre à 18H45

Prochain conseil de Communauté : 13 décembre 2010

BROHAN Hervé

CHAUVIN Bernard

CHEVAL René

CHOCHOIS Evelyne

CIVEL Josiane

COFFINET Christian

COLLIN Christophe

COLINEAU Marie Odile

COMBEAU Stéphane

DANION Monique

DEMILLAC Rémi

DESCOURT Isabelle

EON Laetitia

FEGEANT André

GAIN Sylvie

GALUDEC Jean Pierre

GAUDIN Thierry

GAUTIER Michel

GOUËLLO Michel

GRIJOL François

GUIBLIN Pascal

GUIDOUX Marie Thérèse

GUILLET Jean Pierre

GUILLOUZOUIC Franck

GUEMENE Henri

HALLIER Paul

HERVIEUX François

HUMEAU Jean François

LAMBERT Jérôme

LANN-CORRE Hélène

LAUNAY Patrice

LAUNAY Gérard

LE COINTE Laurent

LE LEAP Jacqueline

LE PAVEC Frédéric

LE PENHUIZIC Patrice

LE PENRU Marcelle

LE POUL François

LE TEXIER Eugène

LORIC Yves

LUBERT Serge

LUHERNE René

LUHERNE Marie-Thérèse

MAGNEN Claude

MAIGNE Sophie

MELUC Marie-Pierre

MORICE Jean-Claude

MORICE Patrick

OILLAUX Patrick

ONNILLON Lionel

PABOEUF Paul

PEDRONO Marie-Thérèse

PERRION Gilbert

POIRIER Eric

POSSEME Gildas

RAKOSY Jean Claude

RICHARD Alain

RIVIERE Catherine

ROUILLE Bernard

ROUILLE Dominique

ROUSSEL Jean Luc

SERAZIN André

SEROT Charles

SOULARD Paul

TRIBALLIER Joël